



Séance du jeudi 11 décembre 2025 à 18h45

Date de convocation : vendredi 005 décembre 2025

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 13 novembre 2025**
- **Personnel communal : emploi sur contrat permanent**
- **Budget commune : décisions modificatives**
- **SICOM : modification statutaire**
- **GIP RECIA : adhésion au 1^{er} janvier 2026**
- **Demande de subvention DETR DSIL : salle communale le Rossignols**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - Mme POTET – M. BRIANDET - Mme BRISSET – M. DUBOIS – M. DUPRE – Mme OUVRAT- M. ROUAULT – M. OZANNE - M. CRIBELIER (arrivé à 19h20)

Absente excusée : Mme LHUILIER

Absentes : Mme ASTIER-BOURBON – Mme COURTEAUX – M. COURTEAUX – Mme LOUPIAS

Monsieur le Maire a fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme Katia SAINSON a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal, après les modifications suivantes :

- manque M. Ozanne dans les absents, M. Rouault pouvoir à M. Dubois.
- il fallait lire, le prix des cavurnes 120 €.
- effacement des répétitions et inversement de lettre dans le nom de famille de M. Briandet.

PERSONNEL COMMUNAL : emploi sur contrat permanent

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'il convient de renouveler le contrat d'un agent de la collectivité.

Il convient donc de délibérer sur la création à compter du 15 janvier 2026 d'un emploi de comptable dans le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie B à temps complet.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur la création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	11
ABTENSION	
CONTRE	

DECISION MODIFICATIVE N°06-2025

Madame Sainson informe les membres du conseil municipal présents qu'à la suite de la cession de parcelle B3748 à la SAS Foncière CHENELET moyennant l'euro symbolique, il convient de passer les écritures de régularisation comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
041	R 2111	+ 4 270.09 €
041	D 204422	+ 4 270.09 €

Après avoir entendu l'exposé de madame Sainson et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur les écritures de régularisation.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	11
ABTENSION	
CONTRE	

SICOM : modification statutaire

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Comité Syndical de Vidéo Protection (SICOM) s'est réuni le 12 novembre 2025, et qu'il faut approuver :

L'extension du périmètre aux communes de : Couddes, La Ferté Imbault, Monthou-sur-Cher, Nourray, Pierrefitte-sur-Sauldre et Rilly-sur-Loire.

Le retrait de la commune de Lassay-sur-Croisne au 1^{er} mars 2026.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable à l'extension et au retrait des communes mentionnées
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.
-

POUR	11
ABTENSION	
CONTRE	

GIP RECIA : Adhésion au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune souhaite adhérer au Groupement d'Intérêt Public RECIA au 1^{er} janvier 2026, permettant à la commune de bénéficier de nouveaux services sécurisés, notamment en matière de sécurisation des données, de téléphonie,

- La convention de déploiement des services d'E-administration Solaere
- La convention de déploiement de l'Offre Numérique Essentielle (ONE)
- La convention d'accompagnement juridique – délégué à la protection des données,
- La convention de gestion pour la mise en œuvre de prestations numériques mutualisées,
- La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de la région Centre-Val-de-Loire,
- La convention pour la fourniture de services de télécommunications,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion au GIP RECIA au 1^{er} janvier 2026,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	11
ABTENSION	
CONTRE	

PROJET HABITAT INCLUSIF – SERVICE AU PUBLIC EN MILIEU RURAL

Construction d'une salle multi-activités

Demande de subvention de l'État – année 2026

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune souhaite refaire une demande de subvention DETR-DSIL pour la salle communale multi-activités.

L'estimation du projet est de 280 689,23 € HT. La commune sollicite une subvention à hauteur de 71 363,28 € HT, représentant 25,4 % du montant HT.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable à la demande de subvention dans le cadre de la DETR/DSIL à hauteur de 25.40 % soit 71 363.28 € HT
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	11
ABTENSION	
CONTRE	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait savoir que le souci des branches chez Mme Dadon a été résolu.

Monsieur le Maire informe qu'une demande écrite a été effectuée auprès des transports Rémi pour l'arrêt de bus demandé par Madame Fougasse.

Malgré l'envoi recommandé et la mise en demeure, aucune réponse n'a été donnée concernant le câble téléphonique (et non électrique) de l'Impasse du Petit Pont.

Monsieur Peter PAGEST a fait une demande de food truck sur la commune à compter du mois de juin. Le conseil émet un avis défavorable.

Le contentieux Bartman sur la concession cimetière est toujours en attente.

Les colis de Noël vont commencer à être distribués, tout comme les bulletins et les agendas communaux.

Madame Brisset rapporte qu'une personne a chuté rue de la Gaudrie à cause d'un nid de poule.
D'après Monsieur le Maire, des travaux de voirie sont programmés pour janvier 2026 et des bouchages en enrobé froid sont réalisés tout au long de l'année.

Il a été demandé un devis de sous-traitance pour l'entretien de la voirie, avec un coût de 6 000 € par kilomètre.

Les habitants se plaignent que les tontes dans la commune sont effectuées trop tard.

Monsieur Clément part à la retraite au 31 décembre 2025.

L'éclairage public de la rue du Château d'eau : un globe est tombé.

Des soucis sur l'éclairage public de la rue Romestant sont constatés, des réparations sont en cours.

Des travaux de modernisation de la ligne électrique entre la lagune de Trévety et l'école maternelle sont prévus en janvier 2026.

Monsieur William G. a demandé à pouvoir s'installer sur la commune pour le spectacle Pat Patrouille au tarif unique de 8 € l'entrée le mercredi 04 février 2026. (Le lieu reste à définir)

Dates à retenir :

Réunion bilan du téléthon le vendredi 12 décembre 2025.

Randonnée du Club des Laurends le dimanche 04 janvier 2026.

Les vœux du Maire le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30 au foyer rural.

Les vœux communautaires le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30 à la salle des fêtes de Chissay-en-Touraine

Prochain conseil municipal le 15 janvier à 18h45.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.